

# MOTION

Le conseil municipal réuni le ..., informé des propositions des chefs de la cour d'appel de Rennes concernant l'avenir du tribunal de grande instance de Dinan, désapprouve solennellement ces choix.

Sans mésestimer l'exigence de collégialité qui est avancée, il fait remarquer :

- que l'objectif de proximité souvent mis en avant par le président de la République et le Gouvernement serait abandonnée.
- que le tribunal de Dinan fonctionne pourtant normalement et souvent mieux que les grandes juridictions et que si dysfonctionnements il y a parfois, ils résultent plus de problèmes de gestion des ressources humaines (agents et juges non remplacés) que d'autres paramètres
- que les justices commerciale et prud'homale sont appréciées de tous les justiciables
- que, de toute façon, le rattachement à Saint-Brieuc serait couteux pour le justiciable (transports) et pour le contribuable (agrandissement des locaux de Saint-Brieuc) contredisant ainsi les objectifs de développement durable affichés par ailleurs.

Le conseil municipal précise d'autre part que si aucune solution de maintien en l'état, ce qui est leur premier souhait, ne pouvait être acceptée, la solution de la coopération avec le tribunal de Saint-Malo serait de loin préférable, eu égard à la distance et aux habitudes de travail (déjà la justice, mais aussi la santé, etc.).